



**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**

---

**Projet de règlement No. 22.11.02.24**

---

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

**QUE** lors d'une séance régulière tenue le 10 juin 2024, le Conseil a adopté par résolution le projet de règlement :

- Projet de règlement No. 22.11.02.24 modifiant le règlement de construction No. 22.11 afin d'ajuster les dispositions réglementaires suivant l'adoption du règlement No. 24.05 ;

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

Le présent projet de règlement No. 22.11.02.24 aura pour objet de modifier le règlement de construction No. 22.11 afin :

1. De supprimer les dispositions applicables aux soupapes de retenue à la suite de l'adoption du Règlement No. 24.05 concernant les branchements de conduites d'égout privé aux conduites d'égout public et l'obligation d'installer une soupape de retenue (clapet antiretour).

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire André-Guy Trudeau, 5000 rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

**QUE** le projet de règlement peut être consulté aux bureaux municipaux, situés au 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la Municipalité au <https://stmathieudebeloeil.ca/> ;

**DONNÉ À**, Saint-Mathieu-de-Beloeil, **ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.**

\_\_\_\_\_  
Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière

3 juillet 2024

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 26 juin 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 juin 2024.

\_\_\_\_\_  
Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière